

Destination Groupes



La Thiérache
on s'y attache

Préparer votre venue

Vous êtes une association, un autocariste, une agence de voyage, un comité d'entreprise, un groupe d'amis ou un regroupement familial et vous souhaitez organiser une sortie en Thiérache ? Nous nous occupons de tout !

6 bonnes raisons de faire appel à notre service commercial :

- Une connaissance approfondie du territoire,
- Une relation privilégiée avec nos prestataires,
- Un interlocuteur unique qui se charge de tout,
- Une réactivité sous 48 à 72h – jours ouvrables,
- La gratuité de tous les devis réalisés,
- Des offres clés en main.



Le service commercial est à votre écoute !

Nous vous accompagnons dans l'organisation de votre projet de visite en Thiérache !

 reservation@tourisme-thierache.fr

 03 23 91 30 12 - 06 33 12 50 96

 Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

 Office de Tourisme du Pays de
Thiérache
7, avenue du Préau
02140 Vervins

 En flashant ce Qr Code,
complétez notre formulaire
de demande de devis.
 Notre équipe commerciale
reviendra vers vous sous
48h à 72h.





« Destination Groupes » c'est la brochure au service de votre projet !

La Thiérache sait vous accueillir, quelque soit la taille de votre groupe. Vous trouverez ici tous les ingrédients d'un séjour réussi : une nature préservée, un patrimoine remarquable et une gastronomie inoubliable...

En quête d'aventures ?

Les paysages vallonnés, les forêts et les villages comme celui de Parfondeval, classé parmi « Les plus beaux village de France® », sont propices à la randonnée et à de nombreuses autres activités.

Amateurs d'histoire et de patrimoine ?

Trouvez de quoi satisfaire votre curiosité : la Thiérache regorge de trésors architecturaux comme les églises fortifiées, le Familistère de Guise, l'Abbaye de Saint-Michel ou encore le Château Fort de Guise.

Découvrez également la gastronomie locale, avec ses produits du terroir de qualité tels que le Maroilles, le cidre ou encore la bière artisanale.

Venir en Thiérache, c'est profiter d'un séjour authentique et dépayasant !

Sommaire

Nos journées clés en main.....	p. 4
Et si nous poussions les frontières ?.....	p. 10
Nos sites à la carte.....	p. 12
Nos accompagnements de randonnées.....	p. 16
Nos offres d'hébergement et de restauration.....	p. 17
Conditions particulières de ventes.....	p. 18



Flavigny-le-Grand-et-Beaurain



Haution



10h > 17h



Max. : 30

Au-delà, un second guide sera nécessaire



Journée possible
les lundis, mardis,
mercredis, samedis.



À partir de
53€/personne
Base : 30 personnes

Brèches et Maroilles : voyage au cœur d'un patrimoine protégé

Visite de la Ferme de la Fontaine Orion. Découvrez le processus de fabrication du Maroilles à la Ferme de la Fontaine Orion. Grâce aux explications du guide, vous en apprendrez plus sur l'élaboration de ce produit du terroir. En fin de visite, place à la gourmandise avec une dégustation du plus fin des fromages forts.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite guidée d'une église fortifiée : Flavigny-le-Grand-et-Beaurain. Surplombant la vallée de l'Oise, l'église Saint-Médard présente une fortification impressionnante ! Meurtrières, tourelles, salle de refuge, tout y est. Votre guide vous dira tout sur cette géante de briques et vous donnera l'accès à la salle de refuge. Vous pourrez ressentir l'âme des assiégés qui y trouvaient refuge le temps du passage des mercenaires...

à savoir

La fromagerie possède une boutique sur place. Pour vos éventuels achats, merci de prévoir de l'espèces ou un chèque. Il est recommandé de porter une tenue adaptée et de bonnes chaussures.

Ce tarif comprend : la visite de la Ferme de la Fontaine Orion, le déjeuner (menu complet), le forfait guidage et déplacement du guide, les frais de dossier.

Ce tarif ne comprend pas : toute prestation non-indiquée au programme, le transport et les transferts, les dépenses personnelles, les assurances et frais d'annulation.



Guise : du Château Fort au Palais social

Visite du Château Fort de Guise. Perché sur les hauteurs de Guise, le Château Fort vous invite à voyager à travers plus de mille ans d'histoire. Entre ses remparts, souterrains, bastions et panoramas, découvrez une forteresse médiévale d'exception, classée Monument historique, au fil d'une visite guidée passionnante.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite du Familistère de Guise. Au bord de l'Oise, le Familistère vous entraîne dans l'utopie sociale imaginée par l'industriel Jean-Baptiste André Godin au XIX^e siècle. Entre architecture visionnaire, jardins et espaces muséographiques, votre groupe découvre un lieu unique où histoire, innovation et vie collective se rencontrent.



L'accès au château s'effectue à pied et nécessite une courte marche. Le parcours comprend également une montée ; il est donc recommandé de prévoir des chaussures adaptées et une condition physique adéquate.

Ce tarif comprend : la visite commentée au Château-Fort de Guise, le déjeuner (menu complet), la visite (guidée et libre) du Familistère de Guise, les frais de dossier.

Ce tarif ne comprend pas : toute prestation non-indiquée au programme, le transport et les transferts, les dépenses personnelles, les assurances et frais d'annulation.



10h > 17h30



Max. : 35

Au-delà, un second guide sera nécessaire



À partir de
55€/personne
Base : 30 personnes



De l'ancienne ville fortifiée au dernier journal à lettres de plomb

Musée de la Thiérache et église Notre Dame. Découvrez l'histoire de Vervins et ses environs au Musée de la Thiérache. Fossiles, maquettes et trésors du patrimoine local vous racontent la vie, la religion et les traditions de Thiérache. Partez ensuite à la découverte de l'église de Vervins. Malgré son clocher monumental, elle n'est pas considérée comme fortifiée. Peintures murales, tableaux et mobiliers sont présents dont une immense toile de Jean Jouvenet, artiste apprécié du roi Louis XIV.

Déjeuner dans un restaurant local.

Le Démocrate de l'Aisne. En Thiérache, découvrez Le Démocrate, dernier journal d'Europe encore imprimé avec des caractères en plomb. Suivez Antoine pour percer les secrets de fabrication et admirez des machines historiques, dont une rotative de 1924 toujours en action.

À savoir

Les lieux étant exigus, au-delà de 25 personnes, le groupe sera divisé en deux et les deux groupes visiteront les sites en alternance.

Ce tarif comprend : la visite commentée du Démocrate de l'Aisne, le déjeuner (menu complet), la visite commentée du Musée de Thiérache et de l'église de Vervins, les frais de dossier.

Ce tarif ne comprend pas : toute prestation non-indiquée au programme, le transport et les transferts, les dépenses personnelles, les assurances et frais d'annulation.

À partir de

64€/personne
Base : 30 personnes



Savoir-faire et artisanat de Thiérache

Visite commentée du Musée du Sabot. Plongez dans l'univers artisanal du sabot traditionnel, grâce à une visite surprenante, retracant l'histoire et les techniques de fabrication de cet emblème de Buironfosse.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite de l'élevage des Alpagas de la Cour Faroux. Rencontrez ces animaux doux et curieux lors d'une visite immersive de l'élevage, ponctuée d'explications sur leur mode de vie et les secrets de la laine d'alpaga. En fin de visite, vous profiterez d'une dégustation de cidre et jus de pomme.



10h > 17h



Max. : 50



À partir de
53€/personne
Base : 30 personnes



Les lieux étant exiguës, le groupe sera divisé en deux pour plus de confort.

Ce tarif comprend : la visite commentée du Musée du Sabot, le déjeuner au restaurant (menu complet), la visite commentée de l'élevage d'alpagas, les frais de dossier.

Ce tarif ne comprend pas : toute prestation non-indiquée au programme, le transport et les transferts, les dépenses personnelles, les assurances et frais d'annulation.



10h > 18h30



Max. : 30

Au-delà, un second guide sera nécessaire



À partir de

58€/personne

Base : 30 personnes

De la pierre aux vergers

Visite commentée de l'Abbaye de Saint-Michel. Connue pour ses orgues baroques et ses fresques remarquables, laissez-vous conter l'histoire de l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache avec son héritage profond et tourmenté.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite commentée du village de Parfondeval et de son église fortifiée. Partez à la découverte de l'un des plus beaux villages de France et de son église fortifiée, emblème du patrimoine local. Guidés par un des membres de l'association des Amis de Parfondeval, découvrez le charme préservé de ce village à maisons en pans de bois, où cohabitent catholiques et protestants.

Visite et dégustation à la cidrerie du Clos de la Fontaine Hugo. Découvrez les secrets de fabrication du cidre artisanal en explorant cette cidrerie locale. Après la visite, accompagnés de Grégoire, ce dernier vous offrira une dégustation de ses produits : cidre, jus de pomme et Folie Douce.



La visite commentée du village de Parfondeval s'effectue à pied et comprend un léger dénivelé. Il est recommandé de prévoir des chaussures confortables et adaptées à la marche.

Ce tarif comprend : la visite de l'abbaye de Saint-Michel-en-hiérache, le déjeuner au restaurant (menu complet), la visite commentée de Parfondeval et de son église, la visite de la cidrerie, les frais de dossier.

Ce tarif ne comprend pas : toute prestation non-indiquée au programme, le transport et les transferts, les dépenses personnelles, les assurances et frais d'annulation.



La Thiérache, une terre de tournage

Accueil café et visite commentée des lieux de tournage du film « Rien à déclarer ». Parcourez les décors emblématiques du film de Dany Boon et découvrez les anecdotes du tournage.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite commentée de l'Abbaye de Saint-Michel et du Musée de la Vie Rurale et Forestière. Connue pour ses orgues baroques et ses fresques remarquables, c'est aussi un lieu de tournage de plusieurs films ! Laissez-vous conter l'histoire de l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache avec son héritage profond et tourmenté. Le musée de la Vie Rurale et Forestière, installé à proximité, retrace avec authenticité le quotidien des habitants de la Thiérache d'autrefois.



Les prestations de la journée se déroulent principalement en extérieur. Il est conseillé de prévoir des vêtements adaptés.

Ce tarif comprend : la visite des lieux de tournages du film « Rien à déclarer », le déjeuner au restaurant (menu complet), la visite commentée à l'Abbaye de Saint-Michel et du Musée de la Vie Rurale et Forestière, les frais de dossier.

Ce tarif ne comprend pas : toute prestation non-indiquée au programme, le transport et les transferts, les dépenses personnelles, les assurances et frais d'annulation.



10h > 17h



Max. : 30

Au-delà, un second guide sera nécessaire



Journée non-possible
les lundis et mardis



À partir de
52€/personne
Base : 30 personnes

Et si nous poussions les frontières ?

Pour connaître les tarifs et les informations pratiques relatives à ces journées, merci de prendre contact avec l'équipe commerciale de l'Office de Tourisme.



De Parfondeval à la Montagne couronnée



Visite du village et de l'église fortifiée de Parfondeval : Partez à la découverte de l'un des plus beaux villages de France® et de son église fortifiée, emblème du patrimoine local, guidés par un des membres de l'association des Amis de Parfondeval. Découvrez le charme préservé de ce village à maisons en pans de bois, où cohabitent catholiques et protestants.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite de la cathédrale Notre-Dame et Cité médiévale de Laon : Votre guide vous fait découvrir la Montagne couronnée, surnom donné à la Cité médiévale en raison de la présence de la cathédrale Notre Dame. D'architecture gothique, ses vitraux et sa lumière intérieure vous fascineront. Levez les yeux et prenez garde aux bœufs perchés dans ses tours. Poursuivez votre visite dans la Cité médiévale à la découverte de ses rues et ruelles.

Pierres et Maroilles



Visite de la Ferme du Pont de Sains : Ici, dans l'ancienne ferme-château, à quelques pas du temple de l'amour, créé par Talleyrand, découvrez un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) qui a développé la fabrication de Maroilles et flamiches BIO mais aussi les fleurs de serre et une belle boutique de terroir de l'Avesnois.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite de l'Abbaye de Saint-Michel : L'Abbaye de Saint-Michel vous accueille dans son écrin de verdure, en plein cœur de la forêt. Aux côtés de votre guide, observez sa façade baroque, son chœur gothique, son style classique du XVII^e siècle, son cloître roman et son orgue Boizard du XVIII^e, remarquablement préservé. Découvrez sous ses voûtes élancées les secrets de cette abbaye, témoin de la foi et de la vie médiévale.



Quand les briques roulent des mécaniques

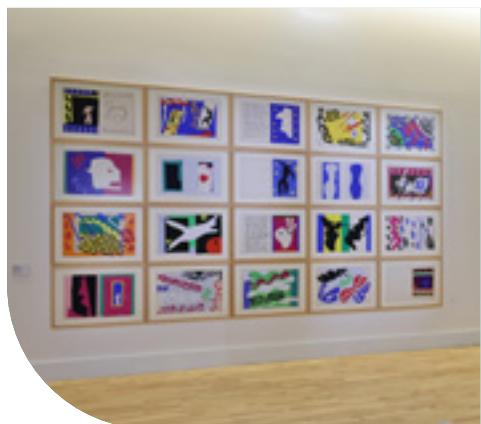


Visite de l'église de Flavigny-le-Grand-et-Beaurain : Surplombant la vallée de l'Oise, l'église Saint Médard présente une fortification impressionnante ! Construite au XVI^e siècle, elle offrait un refuge aux habitants pendant les conflits qui opposèrent France et Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite du village des métiers d'antan et du musée Motobécane : Entrez dans l'ancienne usine « Motobécane » et laissez-vous embarquer dans un voyage fascinant à travers les époques ! Vous découvrirez un village figé dans le temps, entre le XIX^e siècle et les années 1960. Flânez sur la place et imprégnez-vous de l'ambiance d'antan. Au musée Motobécane, plus de 120 modèles vous attendent : des vélos aux motos puissantes, sans oublier des prototypes jamais commercialisés.

Entre utopiste et artiste



Visite guidée du Familistère de Guise : Au cœur de Guise, le Familistère vous entraîne dans l'utopie sociale imaginée par l'industriel Godin au XIX^e siècle. Entre architecture visionnaire, jardins et espaces muséographiques, vos groupes découvrent un lieu unique où histoire, innovation et vie collective se rencontrent.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite du Musée Matisse : Plongez dans l'univers unique du musée créé par Henri Matisse sur sa terre natale, où couleurs, formes et poésie s'entremêlent. Explorez les œuvres d'Auguste Herbin et laissez-vous émerveiller par les chefs-d'œuvre de Picasso, Chagall, Miró, Léger, Giacometti et Rouault, issus de la donation d'Alice Tériade.



Concoctez vous-même votre journée à la carte ! Faites vos choix parmi nos sites pour construire une journée entièrement personnalisée. Visites guidées, activités, découvertes insolites... tout est modulable pour offrir à votre groupe une expérience sur-mesure, selon vos envies. Pour les tarifs, nous consulter.

Le Familistère de Guise



35 personnes
par guide



3h



Offrez à votre groupe une immersion dans un site historique unique, une véritable utopie réalisée. Construit au XIXe siècle par l'industriel visionnaire Jean-Baptiste André Godin, le Familistère est bien plus qu'une usine ou un palais social : c'est un modèle de société avant-gardiste, où travail, logement, culture et éducation cohabitaient harmonieusement. Visites guidées, expositions, jardins et espaces muséographiques vous plongent dans un voyage entre histoire, architecture et innovation sociale. Le Familistère accueille les groupes avec des prestations adaptées, un accompagnement personnalisé et des formules déjeuner sur place.

La Ferme de la Fontaine Orion



20 personnes
par guide



2h



Située à Haution, la Ferme de la Fontaine Orion incarne l'authenticité du terroir picard. Depuis 1984, la famille Halleux y perpétue un savoir-faire fromager, produisant un Maroilles fermier au lait cru, affiné dans des caves voûtées en briques, selon la tradition. Profitez d'une visite commentée vous offrant une immersion dans le processus de fabrication, de la traite à l'affinage, suivie d'une dégustation. Il vous sera également possible de réaliser des achats en boutique après la visite. Venez découvrir le plus fin des fromages forts ! Attention : si vous souhaitez procéder à quelques achats, prévoir espèce et chèques. CB non acceptées.

Les églises fortifiées



30 personnes
par guide



1h



S'il est un patrimoine que l'on croise régulièrement en Thiérache, c'est bien les églises fortifiées ! Et pour cause, la Thiérache de l'Aisne en compte une soixantaine. Votre guide vous dira tout ; une région frontalière soumise aux pillards, la volonté de se défendre en l'absence de châteaux, puis les moyens mis en œuvre pour se protéger. Meurtrières, salles de refuge et autres bretèches n'auront plus de secrets pour vous. Marc Blampain, écrivain local disait « les églises fortifiées de Thiérache sont l'œuvre d'habitants acharnés à ne pas mourir ».

> Pour connaître la liste des églises accessibles en visite guidée, veuillez contacter l'équipe commerciale de l'Office de tourisme.

Le Démocrate de l'Aisne



25 personnes
par groupe



2h



Le saviez-vous ? Le dernier journal imprimé à l'ancienne avec des caractères de plombs se trouve en Thiérache ! Il s'agit d'un des derniers journaux au monde à fonctionner ainsi. Fondé par un homme politique en 1906, le Démocrate perpétue le souvenir des journaux d'antan. Suivez Antoine, qui vous dévoilera les secrets de fabrication du journal et observez les machines, dont la rotative qui date de 1924.

Le Château Fort de Guise



35 personnes
par guide



1h30



Perché sur les hauteurs de la ville, le Château Fort de Guise offre aux groupes une plongée dans plus de mille ans d'histoire. Forteresse médiévale devenue place forte stratégique, cet impressionnant édifice a été modelé au fil des siècles par les plus grands bâtisseurs. Son architecture défensive, ses souterrains et ses vues panoramiques en font un site patrimonial d'exception. Classé « Monument historique », le château propose des visites guidées, permettant de découvrir les coulisses de cette forteresse chargée d'histoire, entre Moyen Âge et XXI^e siècle.

Le Clos de la Fontaine Hugo



35 personnes
par groupe



2h



Située à Rozoy-sur-Serre, au cœur de la Thiérache, la Cidrerie du Clos de la Fontaine Hugo perpétue un savoir-faire artisanal en produisant des cidres authentiques à partir de plus de 25 variétés de pommes locales. Sur 10 hectares, Grégoire privilégie les méthodes traditionnelles pour offrir des produits de caractère. En plus du cidre, découvrez jus, vinaigre, gelées et apéritifs fruités comme le Pommel ou la Folie Douce. La visite commentée, suivie d'une dégustation, vous plonge dans l'univers riche et savoureux de ce domaine familial.

Le Musée de la Vie Rurale et Forestière



35 personnes
par guide



1h

Installé dans les dépendances agricoles de l'ancienne abbaye de Saint Michel, ce musée vous offre un regard sur le passé rural de la Thiérache. Accompagné de votre guide, laissez-vous conter l'histoire agricole du territoire, entre travail du bois et élevage des bovins pour la production laitière... Empruntez l'escalier qui vous conduit à l'étage, une remarquable collection de ruches vous y attend.

L'Abbaye de Saint-Michel



35 personnes
par guide



1h

Seul site monastique subsistant en Thiérache, l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache a été fondée en 945. Plusieurs fois incendiée et pillée, elle a toujours été reconstruite. Aujourd'hui, vous pourrez admirer l'église abbatiale avec son chœur gothique et le cloître qui conserve de magnifique peinture murale du XVI^e siècle, racontant la vie de Saint Benoît.

Le Musée de la Thiérache



25 personnes
par groupe



1h30

Ce musée met à l'honneur l'histoire de Vervins et de la Thiérache, du Paléolithique à nos jours. Nathalie vous accueillera et vous transmettra avec passion les richesses que possède le musée. Fossiles et vestiges archéologiques, maquettes et aquarelles d'églises fortifiées, vie sociale et religieuse, chaque salle vous réserve de surprenantes anecdotes !

Le village de Parfondeval et son église



35 personnes par guide



2h30



Classé parmi « Les Plus Beaux Villages de France® », venez découvrir le village de Parfondeval. Ce village typique de la Thiérache séduit par ses maisons en briques rouges aux toits d'ardoise, son église fortifiée du XVI^e siècle et son ambiance paisible. Venez profitez d'une atmosphère d'un autre temps et découvrir son patrimoine vernaculaire, avec son temple et son lavoir notamment.

Les Alpagas de la Cour Farroux



35 personnes par groupe



2h



Située à Sommeron, cette ferme familiale vous invite à découvrir un élevage d'une quarantaine d'alpagas. Brigitte et Didier partagent leur amour pour ces camélidés originaires des Andes, dans une démarche respectueuse du bien-être animal et de la qualité de la fibre. Vous découvrirez les soins à leur apporter, la laine précieuse qu'ils offrent et leur caractère attachant. Une visite réconfortante et tout en douceur ! En fin de visite, possibilité de profiter d'une dégustation de cidre et jus de pomme de Thiérache.

Le Musée du Sabot



25 personnes par guide



2h



À Buironfosse, les sabots ont leur musée... Et leurs passionnés ! Ce musée retrace l'histoire de ce lieu unique, où s'anime la mémoire des sabotiers de Thiérache, et, à travers la présentation d'outils, d'anecdotes et de savoir-faire transmis de génération en génération, rend un hommage vibrant aux artisans sabotiers de la région. Collection de sabots, outils, machines, travail du bois, théâtre d'automates... Une immersion dans un savoir-faire transmis avec fierté. Lors de la visite commentée, profitez d'une démonstration de fabrication sur les anciennes machines en fonctionnement et comprenez les différentes étapes de transformation du bois.



Une offre sur-mesure, pensée pour les clubs de randonnée et les associations en quête de nature, de déconnexion et de convivialité.

Profitez d'un accompagnement personnalisé pour des randonnées ! Au cœur de cette offre, Adeline, chargée de commercialisation et guide, incarne la qualité de l'encadrement proposé. Passionnée par son territoire, elle guide les groupes de marcheurs à travers les sentiers thiérachiens. Sa connaissance des parcours et du territoire, ainsi que sa capacité d'adaptation assureront à votre groupe une expérience sereine et enrichissante, en toute sécurité.

Marcheurs contemplatifs, randonneurs aguerris ou groupes multi-niveaux, la Thiérache s'adapte à chacun. Bocages, forêts, villages de caractère et églises fortifiées jalonnent les itinéraires proposés.

Boucles de 5 à 10 kilomètres autour des sites patrimoniaux et naturels

Accompagnements à la demi-journée sur des itinéraires balisés

Possibilité de sorties nature thématisées avec le CPIE



Le tarif de la prestation d'accompagnement s'élève à **55€/heure** quelque soit la taille du groupe, comprenant le temps de déplacement du guide.



Nous proposons un service clés en main pour la restauration et l'hébergement. Il garantit un séjour fluide, confortable et parfaitement organisé.

Du déjeuner au dîner, en passant par des séjours complets avec nuitées, nous coordonnons toutes les prestations pour que vous n'ayez à vous soucier de rien.

Grâce à nos divers partenariats, nous bénéficions de tarifs négociés et de formules adaptées à chaque type de groupe. Chaque offre est personnalisable : menus spécifiques, capacité d'accueil, services supplémentaires et animations sur demande, tout est pensé pour répondre précisément à vos besoins.

En passant par notre service commercial, vous bénéficiez d'un accompagnement complet et d'un suivi personnalisé de votre dossier, avec un interlocuteur unique qui assure la coordination de toutes les étapes. Votre groupe peut ainsi profiter pleinement de leur séjour.



Pour toute demande relative aux hébergements et aux restaurants, contactez nos chargées de commercialisation qui pourront répondre au mieux à vos attentes.

CENTRÉS PARTICULIÈRES DE VENTE

DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THIÉRACHE du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027

Préambule

Conformément à l'article R. 211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de vente ont vocation à informer les clients de l'office de tourisme du Pays de Thiérache, ci-après désigné « office de tourisme », préalablement à la signature du contrat de réservation. Conformément à l'article L. 211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles font partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu par les parties. Ces conditions particulières de vente pourront être modifiées et mises à jour par l'office de tourisme à tout moment. Les conditions de vente applicables sont celles en vigueur au moment de la réservation.

Les présentes conditions particulières de vente sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de l'office de tourisme et sont consultables et téléchargeables sur le site Internet www.tourisme-thierache.fr.

Art. 1 – Dispositions générales

Le service réceptif de l'office de tourisme commercialise l'offre de ses prestataires et achète des prestations sèches sur son territoire de compétence. Il facilite la démarche des groupes avec des offres "clé en main" à la journée ou au séjour, offrant de nombreux choix de prestations et en assure la réservation. Il est à la disposition de la clientèle pour toute demande particulière ou prestations complémentaires : autres visites, réservations d'hébergement, restauration, etc., et répond à la clientèle en fonction de la demande. La réservation de l'une des prestations de services touristiques proposées par l'office de tourisme implique l'acceptation sans réserve des dispositions des conditions particulières de vente en vigueur au moment de l'inscription.

Art. 2 – Réservation

Toute demande de réservation pour les groupes est communiquée à l'office de tourisme soit par mail à : reservation@tourisme-thierache.fr, soit par courrier à : office de tourisme du Pays de Thiérache, 7 venue du Préau, 02140 Vervins. Cependant, une demande de devis ne peut être considérée comme réservation définitive. La réservation ne devient définitive qu'après réception d'un exemplaire du contrat signé par le responsable du séjour et accompagné du montant d'un acompte de 30%. Aucune réservation ne peut être revendiquée sur simple appel ou correspondance écrite non accompagnée d'un chèque de réservation à l'ordre de la Régie de l'office de tourisme du Pays de Thiérache ou par virement bancaire. Pour tout autre type de réservation, notamment pour les visites des individuels, la réservation d'une prestation est réalisée, soit sur la boutique en ligne de l'office de tourisme, soit directement à l'office de tourisme ou au sein de ses bureaux d'information touristique. L'office de tourisme valide la réservation sous 72h.

Art. 3 – Règlement du solde

Le client devra verser à l'office de tourisme le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci 30 jours avant le début des prestations (excursion, séjour...), sous réserve du respect de l'article R. 211-8,10 du Code du Tourisme ainsi que la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres s'il s'agit d'un séjour. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour ou son excursion. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué. Le paiement peut être effectué :

- En espèces : en € uniquement, dans les bureaux de l'office de tourisme dans la limite prévue par les articles L. 112-6 et D. 112-3 du Code monétaire et financier,
- Par chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre de la Régie de l'office de tourisme du Pays de Thiérache,
- Par carte bancaire : dans les bureaux de l'office de tourisme,
- Par virement bancaire : sur le compte de la Régie de l'office de tourisme. Dès la réservation confirmée, l'office de tourisme adresse au client les bons d'échange à remettre aux prestataires.

Art. 4 – Bon d'échange

A son arrivée, le client doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le [ou les] bon[s] d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le[s] prestataire[s] dont l'adresse et le téléphone figurent sur le[s] bon[s] d'échange. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Art. 5 – Hébergement en milieu hôtelier

Le prix des nuitées est calculé sur la base d'une chambre double avec bain ou douche et petit déjeuner. Les hébergements proposés sont de catégorie 2* et 3*, sauf cas contraire spécifié dans la fiche produit ou brochure. L'organisateur devra fournir à l'office de tourisme, la liste nominative des membres du groupe ainsi que la liste précise des personnes partageant les chambres ; ceci 15 jours avant la date du séjour. Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'hébergement, l'office de tourisme peut refuser les clients supplémentaires. Le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Lorsqu'un client occupe seul une chambre, un supplément dénommé « supplément chambre individuelle » lui sera facturé. La chambre doit être libérée avant midi. Dans le cas d'une réservation d'hébergement, il est vivement conseillé au client de prévenir directement le logeur de l'heure d'arrivée ; certains établissements ne disposent pas d'accueil de nuit.

Art. 6 – Réservation de visites guidées

Selon le type de visite ou d'activité, un accompagnateur peut être inclus ou non. Sauf indication particulière, il est en option. La réservation d'une visite guidée peut être annulée en cas de mauvaises conditions météorologiques ou en cas de

force majeure. Dans ce cas, il est restitué au client le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Il est rappelé que, lors d'une visite guidée, chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence de circulation et suivre les conseils du guide. Les enfants sont sous l'entièbre responsabilité des parents, tuteurs, enseignants ou responsables. Au cours des visites pédestres, les participants doivent être équipés de bonnes chaussures de marche et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour. Les participants doivent se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le contrat. L'office de tourisme peut être exceptionnellement contraint d'annuler une visite si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, selon la prestation. Dans l'hypothèse d'une annulation, les versements sont intégralement restitués au client. Tous les autres frais engagés restent à la charge du client. Si, pour raison personnelle, le client quitte la visite avant la fin de la réalisation de celle-ci, l'office de tourisme ne pourra être tenu responsable et ne procèdera à aucun remboursement ni indemnisation.

Art. 7 – Fixation des prix et gratuités pour groupes

Tous les prix sont affichés en euros et TTC. Les prix sont calculés selon certaines particularités de nombre de participants et périodes d'ouverture précisées pour chacun des circuits proposés par l'office de tourisme. Une gratuité est accordée au chauffeur du groupe (sauf mention contraire). Certaines prestations ne peuvent être maintenues en dessous d'un certain nombre de participants ou peuvent faire l'objet d'un supplément par personne. Sauf stipulation contraire, ne sont pas comprises dans le prix les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation et, le cas échéant, la taxe de séjour.

Art. 8 – Transport

Le transport n'est pas inclus dans le prix de vente ; il est donc à la charge du client. Néanmoins, pour les groupes, l'office de tourisme peut réserver, sur demande, un autocar avec chauffeur et l'inclure dans le prix de vente, uniquement pour les trajets réalisés sur le territoire de compétence de l'office de tourisme ; c'est-à-dire la Thiérache de l'Aisne.

Art. 9 – Menus et dégustations

Ils sont indiqués à titre d'exemple. D'autres menus de qualité équivalente sont possibles dans d'autres restaurants. Un menu unique pour le groupe sera réservé. Les prestataires proposant les menus et dégustations sont dans l'obligation de présenter les allergènes au client. L'office de tourisme ne peut être tenu responsable en cas d'allergie ou de trouble. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Art. 10 – Retard – dépassement d'horaire

Lorsqu'une prestation précise un lieu et un horaire de début de prestation, et en cas de retard du client, celui-ci doit prévenir dans les plus brefs délais :

- L'office de tourisme au 03 23 91 30 10 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ou au 06 33 12 50 96,
- Le ou les prestataires dont les coordonnées sont indiquées sur le bon d'échange. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Art. 11 – Désistement

Pour les groupes, le nombre de participants annoncé, au minimum 8 jours avant une excursion, sera le nombre pris en compte pour la facturation. Le délai est porté à 15 jours si la prestation est un séjour.

Art. 12 – Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation groupe devra impérativement parvenir par mail à : reservation@tourisme-thierache.fr.

Pour les individuels, toute demande de modification devra imprétairement parvenir par mail à : accueil@tourismethierache.fr

Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'office de tourisme. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'office de tourisme est à la disposition du client pour étudier les changements contractuels ou toute demande de prestation complémentaire. L'office de tourisme se réserve le droit de facturer un supplément au delà de trois modifications dans le formulaire d'information préalable (devis).

Art.13 – Modification par l'office de tourisme

Conformément à l'article L. 211-13 du Code du Tourisme, l'office de tourisme peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix. La modification devra être mineure et l'office de tourisme devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable des :

- Modifications proposées et, s'il y a lieu, de leur répercussion sur le prix de la prestation,
- Délais dans lesquels le client doit communiquer à l'office de tourisme sa décision,
- Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé,
- S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que son prix.

Lorsque les modifications apportées au contrat ou à la prestation entraînent une diminution de la qualité du séjour, le client a droit à une réduction de prix adéquate. Si le contrat est résolu et que le client n'accepte pas d'autre prestation, l'office de tourisme rembourse tous les paiements effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause, 14 jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement, en application de l'article L. 211-17 du Code du Tourisme

Art. 14 – Annulation du fait du client

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client (groupe, individuel ou groupe constitué d'individuels) peut résoudre son contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant le respect de la procédure et les conditions de remboursement suivantes :

- Pour les groupes : toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par mail

à : reservation@tourisme-thierache.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à : Office de Tourisme du Pays de Thiérache, 7 avenue du Préau, 02140 Vervins.

- Pour les individuels : toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par mail à : accueil@tourisme-thierache.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à : office de tourisme du Pays de Thiérache, 7 avenue du Préau, 02140 Vervins.

- L'annulation des services touristiques à l'unité ou au forfait ainsi que les frais de résolution, sont établis comme suit, sauf indications contractuelles particulières :

• L'annulation intervient 30 jours avant la date du séjour ou de l'excursion : il sera retenu 60 € pour frais de gestion,

• L'annulation intervient entre le 30ème et le 21ème jour avant la date du déplacement : il sera retenu 25 % du prix du séjour ou de l'excursion,

• L'annulation intervient entre le 20ème et le 8ème jour avant la date du déplacement : il sera retenu 50 % du prix du séjour ou de l'excursion,

• L'annulation intervient entre le 7ème et le 2ème jour avant la date du déplacement : il sera retenu 75 % du prix du séjour ou de l'excursion,

• L'annulation intervient moins de 2 jours de la date du séjour ou de l'excursion : il sera retenu 90 % du prix du séjour ou de l'excursion,

• En cas de non présentation ou d'interruption du séjour par le client : il ne sera procédé à aucun remboursement. Une annulation partielle correspond à une réduction des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur les bases des modalités de dédommagement prévues ci-dessus. Ces conditions ne s'appliquent pas lorsqu'il est convenu un accord amiable entre le client et l'office de tourisme.

Art. 15 - Annulation du fait de l'office de tourisme

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'office de tourisme peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

- Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'office de tourisme notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé dans le contrat et au plus tard :

20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours, 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours, 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

-En cas de force majeure : lorsqu'avant le début de la prestation, l'office de tourisme annule le contrat, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et dans pénalités de la somme versée. Il recevra, en outre, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'office de tourisme.

Art. 16 - Remboursement pour annulation

En dehors d'un accord entre l'office de tourisme et le client sur un report de la prestation en cas d'annulation, et conformément aux termes de l'article R. 221-10 du Code du Tourisme, l'office de tourisme procédera aux remboursements requis en vertu de l'article L. 211-14. Ces remboursements au profit du client sont effectués dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans les 14 jours après la résolution du contrat.

Art. 17 - Responsabilité

L'office de tourisme est responsable dans les termes de l'article L. 211-17 du Code du Tourisme, qui stipule : « Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article 1er est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit en cas de force majeure ».

Art. 18 - Cession du contrat

Conformément aux articles L. 211-11 et R. 211-7 du Code du Tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, et au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'obtenir un accusé de réception, informer l'office de tourisme de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation .En cas de cession, le client et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais, redevances, ou autres coûts supplémentaires éventuels, occasionnés par cette cession. L'office de tourisme informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'office de tourisme du fait de la cession du contrat.

Art. 19 - Assurances

Au moment de la réservation, l'office de tourisme ne propose pas au client de souscrire une assurance multirisque ou annulation. Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier qu'il possède toutes les assurances nécessaires le couvrant pendant son séjour ou son excursion en cas de sinistre, afin de déclencher la procédure adaptée. L'office de tourisme a, quant à lui, souscrit une assurance afin de couvrir les conséquences de la responsabilité civile professionnelle qu'elle peut encourir.

Art. 20 - Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs [billetteries, visites guidées] qui sont fournies à une date ou une période déterminée en application de l'article L. 121-21-8, 12° du Code de la Consommation.

Art. 21 - Archivage du contrat

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 € TTC sera archivé par l'office de tourisme pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L. 213-1, R. 213-1 et R. 213-2 du Code de la Consommation. L'office de tourisme pourra produire une copie du contrat à la demande du client.

Art. 22 - Réclamation - litige

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'office de tourisme dans les 7 jours qui suivent le séjour ou l'excursion, par lettre recommandée avec accusé de réception. Après avoir contacté le vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes :

MTV Médiation tourisme Voyage BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17, et dont les modalités de saisine sont disponibles sur le site Internet : www.mtv.travel.

La close de non conformité hôtelière s'appliquera uniquement si le client ne consomme pas la prestation et le signale par voie de réclamation immédiate auprès de l'office de tourisme.

Art. 23 - Protection des données personnelles

Le Règlement [EU] 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le règlement général sur la protection des données (RGPD), ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Dans le cadre de son activité de vente de voyages et de séjours, l'office de tourisme met en oeuvre et exploite des données à caractère personnel relatifs à ses clients et aux bénéficiaires (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, coordonnées bancaires) ; ces données constituant des éléments fondamentaux à la bonne exécution du contrat de vente. En cas de refus de transmission de ces données personnelles, les clients s'exposent à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'office de tourisme. Les clients bénéficient d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et à la portabilité de leurs données personnelles. Ils peuvent exercer ce droit en adressant un mail à : accueil@tourisme-thierache.fr ou un courrier à : office de tourisme du Pays de Thiérache, 7 avenue du Préau, 02140 Vervins. Pour toute information générale sur la protection des données personnelles ou toute réclamation, les intéressés sont invités à consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr.

Art. 24 - Propriété intellectuelle – photos – illustrations

Les photos, cartes, illustrations contenues dans les brochures ou sur le site Internet de l'office de tourisme sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable. Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.tourisme-thierache.fr causant un préjudice quelconque à l'office de tourisme ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

CONDITIONS SPÉCIALES D'ANNULATION

Dans le cadre des pandémies et des restrictions générales, l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache se réserve le droit de modifier les présentes conditions particulières de vente afin de permettre à la clientèle de réserver en toute sécurité.

Annulation par le client

L'Office de Tourisme s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par le client, à l'exclusion de toute indemnité, en cas d'annulation demandée par ce dernier dans les cas suivants :

Le client souscripteur du contrat habite une région, ou un pays où le confinement est en vigueur jusqu'au moins la veille du séjour et l'empêche de se rendre en Thiérache. Des mesures de restriction de déplacement sont imposées par les autorités de la région ou pays du client souscripteur du contrat et l'empêche de se rendre en Thiérache. Des mesures de quarantaine sont mises en vigueur par les autorités françaises concernant le pays de provenance du client souscripteur du contrat et l'empêche de se rendre en Thiérache. Pour tout autre cas, les conditions particulières de vente s'appliqueront. Un justificatif officiel sera demandé pour toute demande de remboursement.

Annulation par l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache

L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par le client, à l'exclusion de toute indemnité, en cas d'annulation par l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache consécutive à une décision administrative imposant la fermeture des établissements touristiques pour des raisons sanitaires aux dates du séjour.

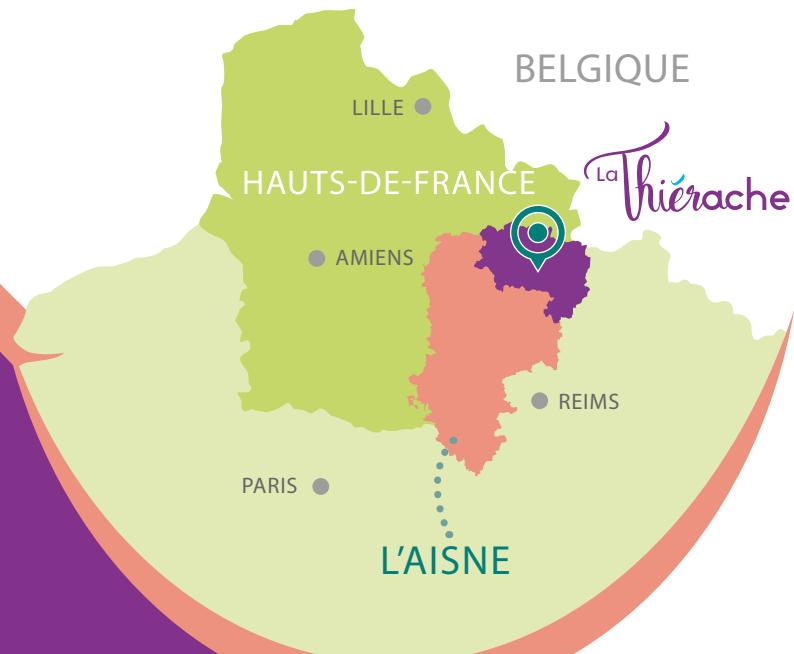
CONDITIONS LIÉES AUX MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR AUX DATES RESERVÉE.

Le client s'engage à fournir l'ensemble des documents et appliquer les préconisations en vigueur aux dates concernées. L'office de tourisme et ses partenaires s'engagent à accueillir le client dans les conditions sanitaires en vigueur aux dates réservées. L'office de tourisme du Pays de Thiérache est immatriculé au registre national des opérateurs de voyages :

IM 002180002

Garantie financière : APST Paris

SIRET 804272474 00029.



OFFICE DE TOURISME

DU PAYS DE THIÉRACHE

7, avenue du Préau - 02140 Vervins

03 23 91 30 10 - accueil@tourisme-thierache.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

> À Guise et Parfondeval, ouverture en haute saison.

Informations sur www.tourisme-thierache.fr